

## Le bois illégal brésilien se déverse en Europe et détruit l'Amazonie

*Cette note est un résumé d'un nouveau rapport en anglais de Greenpeace International : Illegal Amazon wood pours into Europe. Toutes les notes et les références figurent dans ce document original téléchargeable sur [www.greenpeace.fr](http://www.greenpeace.fr).*

La déforestation des forêts tropicales est responsable d'environ 1/5ème des émissions de gaz à effet de serre, représentant plus que le total des émissions issues du secteur des transports. Bien que les forêts tropicales ne couvrent que 7% de la surface de la terre, elles emmagasinent une grande quantité de CO<sub>2</sub> et font office de véritables barrières contre les changements climatiques. De plus, les forêts tropicales regroupent près de la moitié des espèces vivantes sur terre et constituent le cadre de vie de millions de personnes.

L'Amazonie, qui est la plus grande forêt tropicale au monde, a perdu au seul Brésil quelques 700 000 km<sup>2</sup> durant ces quatre dernières décennies, soit une superficie supérieure à celle de la France. Après avoir légèrement ralenti de 2004 à l'été 2007, le rythme de la déforestation est reparti à la hausse.

Les causes de la déforestation sont nombreuses, mais très souvent l'exploitation illégale du bois en est la première étape. En effet, les exploitants, à la recherche d'essences de grande valeur, ouvrent la forêt par un réseau de routes. Ce réseau de routes illégales permet aux spéculateurs fonciers et aux agriculteurs d'accéder à la forêt et de défricher ces terres en brûlant les arbres restant. Dans d'autres cas, les agriculteurs arrivent en premier, délimitent et s'approprient des terres, puis financent et établissent leurs nouvelles fermes en vendant aux forestiers des arbres.

**Aujourd'hui, de 60 à 80% des arbres sont abattus illégalement.** Les principales formes de cette illégalité à grande échelle sont l'occupation illégale de zones forestières et l'exploitation illégale du bois dans des zones appartenant à l'Etat ou aux collectivités locales. Au total, l'industrie forestière ampute la plus grande forêt tropicale du monde de quelques 8 millions d'arbres par an pour la seule partie brésilienne. Chaque année, 24,5 millions de mètres cubes de bois sont extraits pour être sciés et transformés. Au cours de ce processus, plus de la moitié du bois est jeté ou brûlé, relâchant du carbone dans l'atmosphère et contribuant ainsi au réchauffement climatique.

**La déforestation est la cause principale des émissions de gaz à effet de serre au Brésil, ce qui place le pays au quatrième rang mondial des pollueurs climatiques.** La demande mondiale de bois, ainsi que le manque de contrôles nationaux et internationaux, encourage le commerce de bois illégal. La France est le 1<sup>er</sup> importateur européen de bois brésilien, devant le Portugal, les Pays Bas et l'Espagne. A titre d'importateur de plus de la moitié de la production de bois d'Amazonie, l'Union Européenne dans son ensemble a une responsabilité particulièrement lourde dans cette destruction. Afin de stopper le phénomène, **l'UE doit adopter une législation pour s'assurer que tous les produits bois mis sur son marché proviennent de sources sûres et légales.**

A l'exception d'accords de partenariats avec quelques pays, qui, au mieux, ont eu un impact intéressant mais modeste, l'UE a peu fait pour arrêter les flux de bois d'origine illégal, en provenance du Brésil et d'ailleurs. L'UE et ses États membres, en collaboration avec les autorités brésiliennes, pourraient renverser la situation par le biais d'une législation forestière européenne stricte et d'une meilleure gouvernance. Cette législation doit être une priorité, non seulement pour le bien de l'Amazonie, mais aussi pour toutes les forêts tropicales, boréales et tempérées de la planète et pour le climat mondial (voir note sur la nécessité d'une législation européenne sur le bois : [www.greenpeace.fr](http://www.greenpeace.fr)).

## L'accaparement illégal des terres

Au Brésil, la répartition des terres est un problème social majeur. D'immenses portions de terres arables sont possédées par un très petit nombre d'individus. Il a toujours été difficile pour les fermiers pauvres d'accéder à la propriété pour s'installer. Pour les gouvernements successifs, incapables de mettre en place des réformes agraires dans les parties les plus peuplées du pays, l'immense Amazonie, dont 76% appartient au secteur public, fait office de soupape de sécurité pour les tensions sociales issues de la répartition inégale de la terre.

Il y a très peu de contrôles sur l'afflux de populations et quasiment aucun registre de propriété montrant qui sont les détenteurs légitimes de la terre. Cette carence permet de très nombreux abus. Les voleurs de terre ou *grileiros* s'accaparent illégalement des terres, vendent le bois et y mettent le feu. Après avoir rasé cette « forêt inutile », les *grileiros* obtiennent de faux titres de propriété, parfois avec la complicité d'autorités locales corrompues, et légalisent leur nouvelle « acquisition ».

Dans bien des cas, pour répondre à la demande de bois, les exploitants sont vus sur les terres publiques, appartenant à l'Etat ou attribuées par l'Etat à des migrants et aux collectivités. Le laxisme des autorités et la possibilité d'obtenir des titres falsifiés leur facilite le travail. Jusqu'en 2003, les autorisations d'exploitation du bois pouvaient ainsi être obtenues sur la base d'une très grande variété de documents de propriété, dont certains très flous, donc aisément falsifiables.

A partir de 2003, il est devenu plus difficile que les plans d'aménagement forestier soient approuvés sans preuve légitime de propriété. En conséquence, la présence de bois « légalisé » a un peu diminué. Toutefois, le secteur s'est rapidement adapté et a commencé à blanchir le bois illégal issu des installations d'agriculteurs engagés par l'Institut brésilien de la colonisation et de la réforme agraire (INCRA)... En 2007, Greenpeace a révélé la collusion entre les agents de l'INCRA et les exploitants forestiers.

## Récurrente, l'exploitation illégale du bois a de nombreuses explications :

### Manque de gouvernance et de moyens

L'agence environnementale brésilienne, l'IBAMA, dispose de quelques 800 officiers pour surveiller une zone de 5 millions de km<sup>2</sup> où opèrent plus de 3 200 scieries, soit un officier par zone de 6 250 km<sup>2</sup>...

### **Impunité**

Au manque de ressources de l'IBAMA s'ajoute la faiblesse des sanctions imposées quand des opérations illégales sont identifiées. Bien que la coupe, le transport, le stockage et la commercialisation de bois illégalement abattu ou ne disposant pas de preuve d'origine sont des crimes au Brésil, les amendes infligées ne sont pas dissuasives. Les sanctions administratives sont trop faibles, et un processus d'appel permet de repousser leur paiement d'année en année. Dans les faits, seuls 3 à 5% des amendes sont payées. Les procédures judiciaires aboutissent rarement.

### **Des investissements mal orientés**

Il n'existe pas d'exonérations fiscales ou de plans d'investissements publics visant à encourager les industriels à opérer selon des plans de gestion forestière stricts. En revanche, des crédits publics restent consacrés au financement de l'agrobusiness, dont l'élevage, qui est l'un des moteurs de la déforestation.

### **Corruption**

Depuis 2005, au moins 200 personnes, y compris des forestiers et des agents de l'IBAMA ont été arrêtées. Lors d'une seule opération, quelques 48 fonctionnaires et responsables politiques ont été mis en examen pour corruption. Ils n'ont cependant toujours pas été jugés et continuent d'exercer.

## **L'illégalité par l'exemple dans le district de Santarem**

**Pena Agro-Florestal Madeireira Ltda, Madeireira Rancho da Cabocla Ltda, Madesa-Madereira Santarem Ltda, Currantinga et Estancia Alecrim sont 5 compagnies forestières impliquées dans des activités illégales dans le district de Santarem de l'Etat du Para** : exploitation dans des zones illégalement occupées, coupe dans les zones distribuées par l'INCRA, accaparement illégal de terres publiques, blanchiment, transport et stockage illégaux de bois.

Entre 1999 et 2005, ces compagnies ont exporté 181 500 m<sup>3</sup> de bois depuis le port de Santarem. 95% de ce volume a été exporté vers l'Europe, principalement la France, les Pays-Bas, l'Espagne et le Portugal.

En raison de l'incapacité de l'IBAMA à contrôler ces activités, très peu d'amendes ont été infligées à ces compagnies et elles se sont le plus souvent débrouillées pour ne pas les payer. Elles incarnent en cela l'impunité du secteur forestier dans la région.

Les recherches de Greenpeace ont récemment montré qu'en février 2008, du bois exploité par Madesa-Madereira et Rancho da Cabocla a été acheté par l'un des plus importants grossistes du monde, DLH Nordisk, a été déchargé en Espagne, en France et aux Pays Bas. Les importateurs français Henry Timber et Rougier Sylvaco ont également importé ce bois.

**Le bois contenu à bord du navire Galina III a été chargé à Santarem au Brésil et provient de Pena Agro-Florestal Madeireira Ltda, Madeireira Rancho da Cabocla Ltda et Estancia Alecrim.**

Une partie de la cargaison de ce bateau doit être déchargé à Caen. Les importateurs français de ce bois sont : Guillemette & Cie, Etablissements Peltier, Sogemar et DLH France.

**Volumes, exportateurs et importateurs du bois à bord du Galina III prévus pour le déchargement à Caen**

Exportateurs	Importateurs français				Total
	DLH France	Peltier	Guillemette	Sogemar	
Estância Alecrin	97.505 m <sup>3</sup>		34.476 m <sup>3</sup>	247.631 m <sup>3</sup>	379.612 m <sup>3</sup>
Pena Agro Florestal		102.744 m <sup>3</sup>	53.789 m <sup>3</sup>		156.533 m <sup>3</sup>
Rancho da Cabocla				443.956 m <sup>3</sup>	443.956 m <sup>3</sup>
<b>Total</b>	<b>97.505 m<sup>3</sup></b>	<b>102.744 m<sup>3</sup></b>	<b>88.265 m<sup>3</sup></b>	<b>691.587 m<sup>3</sup></b>	<b>980.101 m<sup>3</sup></b>

Depuis au moins 1999, Greenpeace a la preuve que des importateurs et distributeurs français achètent du bois à des compagnies brésiliennes qui ont été condamnées à plusieurs reprises pour crimes. Du bois illégal blanchi au Brésil rentre donc en France en toute impunité.

Afin d'être responsables, les importateurs français doivent de toute urgence s'assurer et assurer le consommateur que leurs approvisionnements en bois sont de sources sûres et légales en mettant sur le marché européen au minimum des produits bois dont la chaîne de contrôle est connue. Aujourd'hui, seul le label de certification FSC permet d'assurer les consommateurs de bois tropicaux que ces produits sont issus d'exploitations légales et durables.

**Pena Agro-Florestal Madeireira**

Depuis 2000, cette compagnie a été 6 fois condamnée à payer une amende par l'IBAMA pour production et transport illégaux de bois pour un total de 76 786 dollars. Profitant de la possibilité d'appels multiples, elle n'en a pour l'instant payé que 2 910 dollars.

Depuis 1999, Pena Agro-Florestal Madeireira a exporté 20 000 m<sup>3</sup> de bois vers l'Europe depuis le port de Santarem.

En 2007, les recherches de Greenpeace ont révélé que Pena Agro-Florestal Madeireira a obtenu du bois de zones qui ont été attribuées comme zones d'installation par le plan de réforme agraire mené par l'INCRA. Or, aucune exploitation de bois autre que personnelle et limitée à 20% de la surface attribuée ne peut être permise dans de tels endroits. L'entreprise s'est procuré des grumes en menaçant directement les habitants qui refusaient de lui transférer leurs droits de coupe, et en construisant des maisons aux habitants en se faisant payer avec le bois issu de leurs droits de coupe.

**Madeira Rancho da Cabocla Ltda**

Entre 1996 et 2007, Rancho da Cabocla Ltda a été condamnée 16 fois à payer des amendes pour exploitation, transport et stockage illégaux de bois, pour un total de 1,1 millions de dollars. Selon les registres d'IBAMA, la compagnie n'en jusqu'alors payé que 1000...

Entre 1999 et 2005, Rancho da Cabocla a exporté 66 035 m<sup>3</sup> de bois, dont 93,5 % vers l'Europe.

En 1997, la justice a établi que Rancho da Cabocla ne se pliait pas aux règles de gestion forestière.

En 2004, le propriétaire et directeur de la compagnie, Moacir Ciesca, a été arrêté en compagnie d'autres *grileiros* pour avoir impliqué l'entreprise dans le vol de terres et le blanchiment de bois illégal. Des rapports confirment son implication dans la mafia des *grileiros* qui sévit dans tout l'Etat du Para. Il a été libéré parce qu'il avait mis la main sur des documents compromettants de l'INCRA et qu'il était d'accord pour collaborer avec la justice. Moacir Ciesca est toujours propriétaire de Rancho da Cabocla.

### **Estancia Alecrim**

Entre 1997 et 2007, Estancia Alecrim a été condamnée 21 fois pour avoir produit, transporté et stocké illégalement du bois et 4 fois pour son implication dans la déforestation. Sur les 623 000 dollars que doit payer la compagnie à ce titre, seuls 7 000 ont été payés.

De 1999 à 2005, cette compagnie a exporté 26 274 m<sup>3</sup> de bois, dont 96% vers l'Europe.

En 2000, il a été prouvé que cette compagnie s'approvisionnait auprès de scieries fantômes pour blanchir une partie de sa production.

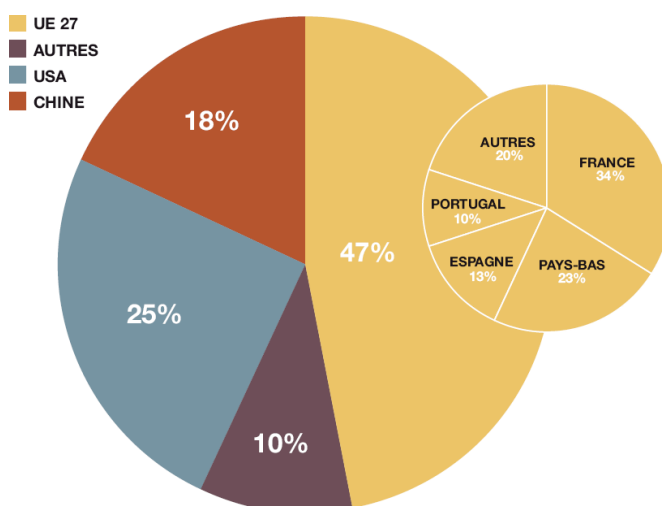
En 2005, Estancia Alecrim s'est approprié une zone de forêt désigné par l'INCRA comme zone d'installation.

## **L'Europe encourage les pratiques illégales**

Les dérapages de cette industrie ne seraient pas possibles sans demande pour le produit bois. 36% du bois brésilien exploité est exporté et, en 2007, 47 % des exportations bois étaient destinées à l'Union Européenne.

**La France est le 1<sup>er</sup> importateur européen de bois brésilien, devant le Portugal, les Pays-Bas et l'Espagne.** L'Europe est par conséquent responsable d'une partie très importante de la dégradation et la déforestation continue de l'Amazonie.

Exportations de bois de l'Amazonie brésilienne en 2007 (en valeur)



**Il n'y actuellement pas de législation forestière européenne qui régleme la mise sur le marché européen de bois.** Ainsi, chaque jour, d'importants volumes de sciages brésiliens arrivent dans les ports européens. Une grande partie a été exploitée illégalement. Une fois entré en France, ce bois peut être vendu dans les 26 autres pays de l'UE sans qu'aucun contrôle spécifique n'ait lieu pour en vérifier la légalité et la provenance. A cause de ce laxisme, tous les consommateurs de l'Union Européenne se rendent complices malgré eux de crimes forestiers.

## Il est temps d'agir en Europe et au Brésil

**Pour Greenpeace, l'Union européenne et ses Etats Membres doivent prendre leurs responsabilités environnementales et doivent adopter une législation forestière qui garantisse que tous les produits bois commercialisés en Europe sont issus d'exploitations légales et durables.**

### Le gouvernement fédéral brésilien doit :

- Renforcer et rendre effectif le code forestier qui stipule que pas plus de 20% des propriétés privées en Amazonie légale ne peuvent être déforestées.
- Mettre en place un système de traçabilité électronique du bois afin de vérifier en temps réel la provenance et la destination de la production.
- Décentraliser au niveau des états la gestion des zones forestières.
- Renforcer les pouvoirs de l'IBAMA et des polices fédérales et d'Etat de façon à renforcer la gouvernance. Les entraves à la loi doivent être pénalisées et les procédures judiciaires aboutir.

### Le Brésil et l'Europe doivent :

- Soutenir la proposition de Greenpeace pour la création d'un mécanisme financier international qui vise à rétribuer la déforestation évitée et protéger le climat, la

biodiversité et respecter le droit des communautés locales.

A voir : [www.greenpeace.org/forestsforclimate](http://www.greenpeace.org/forestsforclimate)

- S'engager ensemble à promouvoir les standards de gestion durable des forêts de type FSC et développer les mécanismes et outils utiles à l'éradication de l'exploitation illégale et non durable des forêts.

### **Les entreprises doivent :**

- Soutenir la mise en place d'une législation européenne contraignante pour faire en sorte que tous les produits bois mis sur le marché soient légaux et proviennent de forêts gérées durablement.

### **La France doit agir et saisir l'opportunité d'être Présidente de l'UE**

Le gouvernement français doit tenir les engagements pris lors du Grenelle de l'Environnement. La Présidence de l'UE est une occasion unique pour la France de faire avancer de manière déterminante ces dossiers.

### **Greenpeace demande au gouvernement et au président français de :**

- Faire de la protection des forêts et de la lutte contre la déforestation une priorité de la Présidence française en matière d'environnement.
- Soutenir l'adoption d'une législation européenne garantissant que les bois et produits bois mis sur le marché européen proviennent de sources légales et contribuent à une utilisation durable et équitable des ressources forestières.
- D'inviter activement la Commission Européenne à soumettre un projet de loi aux Ministres européens de l'environnement, avant l'été, pour qu'il puisse faire l'objet d'un examen approfondi pendant la présidence française.

### **Contacts :**

Grégoire Lejonc, campagne forêt Greenpeace: 06 26 79 62 32

Romain Chabrol, communication Greenpeace : 06 88 88 18 27